

Dernière modification le 12/12/2016 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour le Congo-Brazzaville: les infrastructures, la formation professionnelle, la forêt et l'environnement. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Santé

En 2012, 92% des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié et 44% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (Banque Mondiale 2012). Si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 26,7% au cours de 25 dernières années, passant de 603 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 442 en 2015 (Banque Mondiale 2015), il reste élevé et éloigné de la cible fixée dans l'ODD 5A visant une diminution d'au moins 75% les décès maternels.

-Le taux de fécondité est élevé, le nombre d'enfants moyen par femmes est de 4,9 et le taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères est de 119.2 naissances pour 1000 femmes. (Banque mondiale 2014)

Les femmes sont touchées d'avantage par le VIH/SIDA, la prévalence du SIDA est de 4,1% pour les femmes contre 2,1% chez les hommes. Elles représentent 61,6% de la population vivant avec le VIH/SIDA (2013, Banque Mondiale).

Formation professionnelle

Au niveau primaire, le taux de scolarisation des filles (95,5%) est supérieur à celui des garçons (87,7%). Les taux de scolarisation baissent considérablement, et en particulier pour les filles, aux niveaux secondaire (49.8% filles, 57.5% garçons) et supérieur (8% filles et 12.7% garçons). Les mariages et maternités précoces, les violences de genre en milieu scolaire, ainsi que le coût d'opportunité de l'éducation des filles pour les ménages pauvres, sont quelques-uns des facteurs qui expliquent la déscolarisation des filles à partir du secondaire. Ces différences d'accès à l'éducation se reflètent dans le taux d'alphabétisation des femmes adultes, âgées de 15 ans et plus (72,9%) qui reste largement inférieur à celui des hommes (86.4%).

D'après le rapport Beijing+20² (2014), « les centres de formation professionnelle, alternative à la déscolarisation précoce et censés former les jeunes filles mères aux métiers, sont encore peu nombreux et en-deçà de la demande. De plus les programmes proposés continuent de les enfermer dans les métiers, continuum de leur rôle traditionnel (coiffure, restauration, hôtellerie, pâtisserie, couture). On compte tout de même quelques centres qui forment les filles en informatique et internet, en soudure et en mécanique auto. (...) Les ministères de la jeunesse et de l'éducation civique, de l'enseignement technique et professionnel et celui de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme ont dans leurs programmes d'activités, la formation qualifiante des jeunes y compris les filles dans différents métiers afin de leur assurer un accès à l'emploi. »

Emploi

La participation des femmes au marché du travail (69,9% de la population féminine âgée de 15 à 64 ans) est légèrement inférieure à celle des hommes (74% de la population masculine âgée de 15 à 64 ans (Banque Mondiale 2013)). Globalement, moins de la moitié des jeunes femmes et hommes (âgé.e.s de 15 à 24 ans) participent au marché du travail (respectivement 44,4% et 44,8%), un chiffre qui témoigne d'un fort chômage des jeunes, équivalent pour les jeunes hommes et jeunes femmes.

A noter que près d'un nombre très significatifs de foyers sont dirigés par une femme, à savoir près d'un quart en 2012 (Banque Mondiale).

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

² Rapport Congolais d'Evaluation de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing+20, 2014. Disponible [ici](#).

Législation

Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1982 et le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples³ en 2007. Le Congo n'a pas ratifié le Protocole CEDEF⁴.

La Constitution congolaise consacre l'égalité entre les femmes et les hommes (article 8), et garantit la même liberté de circulation/mobilité à tous les citoyens et citoyennes (article 16). Ceci étant dit, la coexistence du droit coutumier et du droit civil pose des difficultés ; et le fossé entre les textes et la réalité est important⁵.

Le Code de la Famille congolais garantit aux femmes le droit d'ouvrir un compte en banque (article 76) et établit que les « époux contribuent aux charges de la famille à proportion de leurs facultés respectives ». Cependant l'article 175 émet une réserve : « chaque époux peut exercer la profession de son choix à moins que l'autre époux ne demande au Tribunal populaire de Village-Centre ou de quartier de lui interdire dans l'intérêt de la famille l'exercice de cette profession ».

Sur le plan du droit de la famille, des inégalités persistent, notamment en ce qui concerne :

- la chefferie de ménage (l'article 168 établit que le « **mari est chef de la famille**. (...) la femme remplace dans sa fonction de chef de famille s'il est hors d'état de manifester sa volonté, en raison de son incapacité, de son absence, de son éloignement ou s'il abandonne volontairement la vie commune ou pour tout autre cause ») ;
- le choix du lieu de résidence de la famille (article 171 : « La résidence de la famille est le lieu que les époux choisissent d'un commun accord. Faute d'accord, le lieu est choisi par le mari ») ;
- les droits de propriété dans le cadre du mariage : « les biens des conjoints sont présumés communs tant qu'il n'aura pas été prouvé qu'ils sont la propriété de l'un d'eux » (article 214) et l'administration des biens communs est assurée par le chef de la famille (article 217) ;
- l'âge minimum de mariage : l'article 128 fixe l'âge minimum légal du mariage à 18 ans pour les femmes et 21 ans pour les hommes. Cette différence est justifiée par le gouvernement selon l'idée que 'les femmes acquièrent un sens des responsabilités plus tôt que les hommes'. Le code de la famille prévoit également la possibilité d'un « pré-mariage » (pour lequel il n'y a pas d'âge minimum), correspondant à une promesse de mariage incluant la cohabitation avant le mariage officiel ;
- le remariage : la femme doit observer un délai de viduité de 300 jours à compter de la dissolution du précédent mariage, avant de pouvoir se remarier. Ce délai ne s'applique pas à l'homme.

Le code du travail interdit aux femmes le travail de nuit (article 108) et prévoit que « des décrets pris après avis de la commission nationale consultative du travail, fixent la nature des travaux interdits aux femmes et aux femmes enceintes » (article 112).

La peine pour viol est de 10 ans d'emprisonnement. Il n'y a pas de législation spécifique interdisant la violence familiale. En 2012, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a conclu qu'il était préoccupé par l'absence de dispositions juridiques interdisant et criminalisant le harcèlement sexuel, le viol conjugal et les mutilations génitales féminines ainsi que l'absence de sanctions appropriées pour violence domestique.

A noter qu'une commission de révision et de rédaction se penche sur la révision du Code de la Famille et du Code Pénal afin de combler certains vides juridiques et de réformer certaines dispositions discriminatoires. Un projet de loi sur les violences envers les femmes a été examiné par le gouvernement. En 2007, une loi fixant un taux minimum de 15% (seulement) de candidatures féminines pour chaque parti dans le cadre des élections législatives, a été adoptée.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Malgré le développement d'une politique nationale genre et d'un plan d'action correspondant, les moyens alloués au Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement semblent limités (d'après le rapport Beijing+20 : « au titre de l'année 2014, les ressources allouées au MPIFD⁶ représentent 0,2% du budget total »).

• **Politique Nationale Genre et son Plan d'Action 2009-2013** : la Politique Nationale et le Plan d'Action 2009-2013 établissent les axes stratégiques suivants (avec un accent particulier sur les femmes rurales) : amélioration du statut social de la femme; intégration du genre dans les institutions, programmes et projets de développement ; amélioration de la

³ Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

⁴ Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

⁵ « Au Congo Brazzaville, la coexistence du droit coutumier et du droit civil pose constamment des difficultés. Le fossé entre les textes et la réalité est énorme. Malgré cela, les femmes continuent vaillamment et efficacement de mener une lutte acharnée contre les injustices afin d'obtenir d'autres gains. Mais surtout, elles luttent contre des coutumes draconiennes et encouragent vivement l'émancipation des femmes. En effet, contre vents et marées, elles dénoncent les injustices et réclament sans relâche des droits. Elles sont conscientes que la liberté s'acquiert par la lutte... » Le combat des femmes au Congo-Brazzaville, Ghislaine Nelly Huguette Sathoud, 2008

⁶ Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement

productivité des femmes pour un accroissement de leurs revenus; amélioration de l'accès aux services d'appui à la production; amélioration de l'accès aux services sociaux; promotion de la participation équitable à la gestion du pouvoir, les respect des droits et la suppression des violences; renforcement des capacités du mécanisme national genre.

Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:

- **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** : un volet genre était inclus dans ce document, cadre de référence et de coordination des interventions en matière de développement jusqu'en 2015.
- **Programme National de Développement (PND) 2012-2016** : la parité de genre apparaît comme l'un des objectifs du Plan de Développement. Pour l'atteindre, une révision du cadre juridique, la mise en place de « stratégies de capacitation et d'inclusion » et le renforcement des politiques genre sont évoqués. Le genre est pris en compte dans l'analyse des défis à relever et des disparités persistantes dans le pays.

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

- **Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement** : créé en tant que ministère à part entière en 2005, il a pour missions essentielles :
 - Assurer la politique du Gouvernement en matière de promotion de la femme et d'intégration de la femme au développement ;
 - Assurer l'appui au financement des activités relatives à la promotion de la femme ;
 - Assurer la collecte, la publication et la diffusion de toutes les statistiques désagrégées par sexe ;
 - Promouvoir, coordonner et revaloriser les activités liées à la promotion de la femme et à l'intégration de la femme au développement ;
 - Veiller à la prise en compte de la composante genre dans les programmes des autres départements ministériels ;
 - Vulgariser les conventions, les traités et les accords sur les droits de la femme.

Site internet : <http://femmes-congo.cg/>

B.P : 13053 Brazzaville

Tél : (+242) 22 281 17 34 (direction du cabinet)

(+242) 22 281 33 55 - (Secrétariat particulier)

(+242) 06 633 94 63 - (protocole)

• Ministères sectoriels

En juillet 2013, les Directeurs des Etudes et de la Planification des 38 ministères ont reçu une formation en budgétisation sensible au genre, à l'issue de laquelle un plan de suivi des allocations budgétaires en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été adopté. Il semble également que des points focaux genre aient été mis en place dans chaque ministère).

Par ailleurs, d'après le rapport de Beijing+20 « il existe au niveau des deux chambres du Parlement des commissions Santé, Affaires Sociales, Famille et Genre (...) qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la politique nationale Genre, surtout au moment du vote de la loi de finance ».

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

• **Comité national des Droits de la Femme** :

Contact : Germaine Onanga

Tél. : (+242)-81 14 13 ; fax : (+242)-81 11 07 ; email : onangawomensrights@yahoo.fr

• **Centre de recherche, d'information et de documentation sur les femmes (CRIDF)** : centre de recherche, partenaire du CERED-GL (voir ci-après). [Site](#)

• **Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires**

• **Centre de Promotion de la Femme en Politique**

• **Association des Femmes Juristes du Congo** : créée en 1991, l'association mène des actions de sensibilisation sur le rôle et la place des femmes dans la société. http://www.irenees.net/bdf_fiche-acteurs-500_fr.html

Contact : Jocelyne Milandou

Tél. : (+242) 668 64 65

• **Association des Femmes pour le Développement de la Bouenza (AFDB)** : association de femmes créée en 2011 qui prend en charge les femmes vivant avec le VIH/SIDA, fait la prévention, l'écoute et l'orientation des survivantes de violence domestique et sexuelles vers les services adaptés. Elle fait de la mobilisation communautaire sur ces questions en zone rurale et urbaine.

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

• **Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD)** : « ONG panafricaine basée à Dakar qui entreprend et appuie la recherche, la formation et le plaidoyer en faveur des droits économiques, politiques et sociaux des femmes africaines. Présente dans de nombreux pays, notamment Maroc, Algérie, Tunisie, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo, Cameroun, RDC, Tchad, Afrique du Sud, Zambie, Ouganda, Kenya et Tanzanie. »

Adresse : BP 15367 Dakar-Fann, Sénégal

Odile Ndoumbé FAYE, Secrétaire exécutive, Tél : (00 221) 33 824 20 53, E-mail : odile.faye@afard.org

Mbaye GUEYE, Chargé de programmes, Tél : (00221) 33 824 20 53, E-mail : aaword@orange.sn, mbaye.gueye@afard.org

Site web : <http://www.afard.org/>

• **Observatoire du Genre en Afrique Centrale (OGAC)** : ONG régionale créée en 2008 et regroupant 5 des 6 pays membres de la CEMAC : Tchad, Centrafrique, Congo, Cameroun et Gabon. « L'objectif de cette structure est d'initier des pratiques d'observation du genre dans ces différents pays pour l'amélioration des conditions de vie de la femme. »

Siège Régional BP Provisoire 5374, N'Djaména, Tchad

Théodore MBAINAISSEM, Coordinateur

Tél : (00227) 98 02 50 25

E-mail : ogacburegional@yahoo.fr

• **Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL)** : « Le CERED-GL a été créé en 2010 et mène ses activités à travers les onze pays de la région des Grands-Lacs qui l'ont fondé, à savoir l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la RCA, la RD Congo, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie. L'objectif général de la structure est de promouvoir la protection et le respect de l'égalité des sexes et des droits humains de la femme dans la Région des Grands-Lacs en vue de la construction équitable de la paix. »

Avenue Batetela n° 68, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo

Bernard Mumpasi LUTUTALA, Directeur Général, Tél : (00243) 812 439 737, E-mail : bmlututala@gmail.com / info@cered-gl.org

Roger Tshimbundu N'kulu KABEYA, Directeur des études, programmes et planification, Tél : (00243) 823 523 888, E-mail :

Kabcy2012@gmail.com

• **Association Congo Assistance (FCA)** : créée en 1984, cette ONG travaille dans les domaines suivants: santé, éducation et formation professionnelles, ayant pour public privilégié les populations pauvres et très jeunes. L'association distribue de l'aide aux victimes de tragédies, forme les femmes à assumer des rôles de direction, et tente de mettre fin à la pratique culturelle néfaste des mutilations génitales féminines.

Tél. : + 33 (0) 9 54 88 25 64 ; info@fondation-congo-assistance.org

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

• **FNUAP** : le plan d'action pays 2014-2018 est centré sur la planification familiale, la santé maternelle et néonatale, la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité des jeunes et l'égalité de genre. Sur ce dernier point les actions entreprises comprennent notamment le renforcement des cadres institutionnel et législatif et des capacités de réseaux de femmes.

Tél. : +242 055 521 700 ; fax : +242 222 810 776 ; email : unfpa.cg@unfpa.org

• **PNUD** : le PNUD a élaboré en 2009 et publié un « manuel d'information et de formation de base sur le genre » (accessible [ici](#)). Par ailleurs, le genre est l'un des domaines transversaux du plan d'action pays 2014-2018, aux côtés de la lutte contre le sida/VIH et du renforcement des capacités des institutions.

Tél. : (+242) 281 50 38 ; fax : (+242) 281 16 79 ; email : florence.danner@undp.org

• **Banque Mondiale** : dans le cadre de la Stratégie Genre de la Banque Mondiale, le genre est pris en compte de manière transversale dans toutes ses activités et politiques. En République du Congo la Banque mondiale soutient également le développement de statistiques nationales à travers le Projet de Développement Statistique. Avoir des données désagrégées

selon le sexe est primordial pour identifier les enjeux de genre orienter l'action en faveur d'une plus grande égalité.
Contact : Clémentine Maoungou ; tél. : +242-22-81-4638 ; email : cmaoungou@worldbank.org

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Autonomisation économique

Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, « Femmes et Activités Génératrices de Revenus », programme mis en place par le Ministère « en vue d'apporter un appui conséquent aux femmes et jeunes filles démunies sur l'étendue du territoire national, en leur octroyant des crédits et du matériel nécessaire pour leur autonomisation » (Rapport Beijing+20).

Formation professionnelle

Banque Mondiale, Projet de développement des compétences pour l'emploi au Congo. Objectif de former 15 000 jeunes citoyen.e.s de 17 à 30 ans (Brazzaville, Pointe-Noire et banlieues). Plus d'informations [ici](#).

«En s'adressant à un nombre égal de jeunes hommes et de jeunes femmes et en leur proposant des possibilités de formation axée sur des compétences, le projet contribue aussi à réduire les disparités hommes-femmes sur le marché du travail dans le pays» (Cristina Santos, chef de l'équipe du projet à la Banque mondiale).

Forêt

ONG Training Santé-Nature, Projet pilote d'agroforesterie par l'agriculture familiale (culture du moringo). Ce projet inclut un volet « formation » pour les femmes agricultrices et favorise la participation des femmes, notamment en tant que cheffes d'équipe des unités de travail. Plus d'informations [ici](#).

Contact : Marguerite Homb ; tél. : +242 06 666 2193 ; training_congo@yahoo.fr

Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs basés au Congo-Brazzaville

Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, Rapport d'Evaluation de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing+20, 2014. Disponible [ici](#).